

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Jeudi 21 Novembre 2019 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 13/11/2019**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Serge Jacobert, Daniel Cottin, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Prosper Amossé, Jeannick Boyère, Véronique Parois, Dominique Léon, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Stéphanie Cornet, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

**PROCURATION :** Philippe Mahé a donné procuration à Yvon Mahé  
Jeannick Boyère a donné procuration à Serge Jacobert  
Véronique Parois a donné procuration à Cécile Marchand

**EXCUSEE :** Sylvie Ollivier

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Cécile Marchand

Arrivée de M. Jeannick Boyère à 20h45 et de Mme Parois Véronique à 21h00.

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 octobre 2019 :**

*Vote à l'unanimité.*

**2- Redon Agglomération : Fonds de concours Fonctionnement :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter auprès de Redon Agglomération, le fonds de concours de fonctionnement, pour l'année 2019, portant sur l'entretien de la voirie communale, pour un montant de 45 600 €, de donner mandat au Maire pour la signature de la convention correspondante.

*Vote à l'unanimité.*

**3- Redon Agglomération : Fonds de concours Investissement :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de solliciter auprès de Redon Agglomération, le fonds de concours investissement pour la Phase 2 du Centre Bourg pour un montant de 139 230 €, de donner pouvoir au Maire pour la signature de la convention correspondante, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et à M. le Receveur municipal.

*Vote à l'unanimité.*

**4- Demande de subvention DSIL 2020 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter le projet « Programme de réalisation d'économie d'énergie – changements des menuiseries extérieures de l'école primaire La Madeleine », pour un montant de 67 696.55 € HT, de solliciter la subvention au titre de la DSIL 2020, d'inscrire ce programme en priorité 1 de la DSIL et dans le budget primitif 2020 de la commune, et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

*Vote à l'unanimité*

**5- Demande de subvention DETR 2020 :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Délibération reportée au prochain conseil municipal car tous les éléments ne sont pas parvenus en Mairie.

## **6- Recensement de la population : Nomination du coordonnateur :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population débutera le 16 janvier 2020 et se terminera le 15 février 2020.

L'INSEE demande à cet effet, de commencer dès maintenant à préparer l'enquête 2020 en nommant un coordonnateur communal de recensement titulaire et suppléant.

Monsieur Le Maire propose de nommer Mme Sené Sidonie, coordonnateur communal titulaire et Mme Javaudin Evelyne, coordonnateur communal suppléant.

*Vote à l'unanimité.*

## **7- Création d'emplois et rémunérations des agents recenseurs:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création de 4 postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet pour la période allant du 06/01/2020 au 27/02/2020, de fixer la rémunération ainsi que les frais de déplacement comme proposées, et de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

*Vote à l'unanimité.*

## **8- Indemnité du receveur municipal**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder à titre personnel à M. Daniel Joly, l'indemnité de conseil d'un montant de 134.75 € brut au titre de la prestation de conseil et d'assistance auprès de la commune pour l'année 2019, précise que les crédits nécessaires sont inscrits en Fonctionnement au chapitre 011 du budget principal, et donne mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

*Vote à l'unanimité.*

## **8- Avenant à la convention d'occupation de la Maison du Canal :**

*Rapporteur : Marie-Thérèse Panhéleux*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation de la Maison du Canal prolongeant d'une année la gestion, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention, de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet, et à M. le Président du Conseil Départemental.

*Vote à l'unanimité.*

## **9- Syndicat de voirie : Nomination d'un délégué :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, décide, suite à la démission du syndicat de M. Cottin Daniel, de désigner comme membres titulaires : M. Serge Jacobert, et M. Dominique Léon; et comme membres suppléants : M. Régis De Barmon et Yvon Mahé, de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet, et à M. le Président du syndicat de Voirie

*Vote à la majorité (17 pour et 1 contre : M. Daniel Cottin).*

## **10- Syndicat de voirie : Dissolution :**

*Rapporteur : Serge Jacobert*

*Arrivée de M. Jeannick Boyère*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le principe de la dissolution du syndicat au 31 décembre 2019, approuve les modalités de la dissolution telles qu'elles sont définies dans la délibération du 16 octobre 2019 du syndicat de Voirie, prend acte que l'intégralité de l'actif et du passif du syndicat est transféré directement à la Commune de Plessé sur un compte annexe et dédié sans transiter par les communes membres, prend acte que le transfert de structure, entraîne le transfert de plein droit des 3 agents territoriaux titulaires du syndicat à la Commune de Plessé, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

*Vote à la majorité (1 contre : Daniel Cottin, 6 abstentions : Cécile Marchand, Jeannick Boyère, Stéphanie Cornet, Régis de Barmon, Christiane Monvoisin et Jérôme Ricordel et 11 pour),*

## **11- Redon Agglomération : Compétence Assainissement – clôture du budget annexe communal:**

*Rapporteur Yvon Mahé*

*Arrivée de Mme Véronique Parois*

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, décide d'approuver la clôture du budget annexe communal Assainissement à l'issue des opérations de l'exercice 2019, et l'intégration des soldes de son compte de gestion au budget principal, d'arrêter le principe du transfert intégral des résultats de clôture du budget annexe communal Assainissement, constatés au 31 décembre 2019, au budget annexe «Assainissement délégué» de REDON Agglomération, de prendre acte qu'une délibération concordante sera prise par le conseil municipal et le conseil communautaire, après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019, pour arrêter les montants définitifs des résultats et de leur affectation, de préciser que le transfert de l'excédent de fonctionnement s'effectuera selon le schéma comptable, de préciser que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera selon le schéma comptable défini, d'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de REDON Agglomération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

*Vote à l'unanimité*

## **12- Redon Agglomération : CLETC:**

*Rapporteur Marie-Thérèse Panhéleux*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des transferts de charges du 17 septembre 2019, de notifier à Monsieur le Président de REDON Agglomération la décision du conseil municipal, de prendre acte de l'impact pour les communes concernées sur le montant de l'attribution de compensation à compter de 2019, d'autoriser Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Vote à l'unanimité*

## **13- Compte- rendu de commissions et délégations:**

### Décisions du Maire :

Décision n°2019-22 relative aux Interventions musicales en milieu scolaire

Décision n°2019-23 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 10 Peinture

Décision n°2019-24 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 12 Chauffage-Plomberie

Décision n°2019-25 relative au marché Phase 2 Centre Bourg- Avenant plus-value lot 1 Démolition,

Décision n°2019-26 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 5 Menuiseries extérieures

Décision n°2019-27 Annulé

Décision n°2019-28 relative au contrat d'entretien du terrain multisports en gazon synthétique

Commission Tourisme : La commission s'est réunie pour la proposition des futurs tarifs 2020.

Culture : 2 évènements : 1 représentation vendredi soir avec le Canal Théâtre et le 29/11/19 à la Forge spectacle de sortie de résidence.

Médiathèque : Selon le tableau de fréquentation, les 3 mois depuis son ouverture équivalent à une année entière sur 2018.

Les RDV de médiation numérique à destination des personnes en difficulté sur internet, ont commencé.

Permanence les mardis et samedis de 16h à 18h.

Associations : 17 associations ont été présentes pour le calendrier des manifestations.

Repas des aînés : Ce dimanche à 11h.

Commission agricole : Le groupe agricole continue son travail. 8 porteurs de projet sont venus visiter les fermes de Fègréac.

Commission environnement : Rencontre avec l'ARS et les différents groupements d'eau.

Commission Salle polyvalente : La commission s'est réunie avec le cabinet CERUR. Une dernière réunion est prévue au mois de décembre.

Le Maire clôt le conseil à 21h37  
Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: Le 18/12/2019 à 20h00  
Le 29/01/2020 à 20h00

